



**ÉCOLE HORIZON-SOLEIL**

**CODE DE VIE  
2026-2027**

Adopté par le conseil d'établissement lors de la  
rencontre du 5 mai 2026

Résolution CÉ-2526-054

## Table des matières

<b>1. Introduction au code de vie</b> .....	3
<b>2. Comportements attendus (règles ou matrice comportementale)</b> .....	3
<b>3. Mesures de soutien et conséquences éducatives</b> .....	4
<b>4. Modalités de communication</b> .....	4
<b>5. Règles de fonctionnement</b> .....	5
<b>Horaire de l'école</b> .....	5
<b>Retards et absences</b> .....	5
<b>Sécurité à l'école</b> .....	6
<b>Tenue vestimentaire</b> .....	6
<b>Règles d'utilisation des technologies de l'information</b> .....	6
<b>Transport</b> .....	6
<b>Complément d'information</b> .....	6
<b>6. Encadrements légaux</b> .....	7
<b>Violence et intimidation</b> .....	7
<b>Civisme</b> .....	7
<b>Droit de fouille</b> .....	8
<b>Appareils électroniques</b> .....	8
<b>7. Signatures</b> .....	8

## 1. Introduction au code de vie

À l'école Horizon-Soleil, les règles de vie reflètent les valeurs définies dans notre projet éducatif. Elles constituent la base des comportements attendus au sein de la communauté scolaire.

1. Le **RESPECT** de tous et chacun, en paroles et en gestes, incluant le respect de soi, des autres, du matériel et de l'environnement.
2. La **BIENVEILLANCE** qui s'incarne dans notre code de vie par une approche positive et par le choix de solutions non-violentes pour régler les conflits.
3. L'**ENGAGEMENT** et la **PERSÉVÉRANCE** qui se manifestent par l'assiduité, la bonne gestion du matériel et la volonté d'effectuer le travail demandé.

## 2. Comportements attendus (règles ou matrice comportementale)

Règles de vie	Comportements attendus (ce que je fais pour réussir la règle)
<b>1. Je m'exprime poliment en gestes et en paroles.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Je vouvoie les adultes en utilisant Monsieur ou Madame</li><li>▪ J'utilise un langage verbal et non verbal poli et respectueux.</li><li>▪ Je lève la main pour obtenir le droit de parole ou pour demander de l'aide</li></ul>
<b>2. Je suis au bon endroit au bon moment.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ J'arrête de jouer et je range le matériel que j'ai utilisé lorsque la cloche sonne.</li><li>▪ J'utilise mon laissez-passer pour circuler pendant les heures de classe.</li><li>▪ Je fais les transitions efficacement.</li><li>▪ J'utilise les bons escaliers et le bon corridor.</li></ul>
<b>3. Je respecte les consignes des adultes.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Je m'arrête, j'écoute et j'applique la consigne de l'adulte.</li><li>▪ Je fais la tâche / le travail demandé.</li><li>▪ J'apporte seulement le matériel scolaire nécessaire.</li></ul>
<b>4. Je circule calmement à l'école.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Je marche à droite pour me déplacer.</li><li>▪ J'utilise le niveau de voix approprié.</li><li>▪ Je garde mes mains près de moi.</li><li>▪ Je respecte la bulle de l'autre.</li></ul>
<b>5. Je garde en bon état les lieux et le matériel mis à ma disposition.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ J'utilise le matériel selon sa fonction.</li><li>▪ Je range le matériel utilisé et mes effets personnels au bon endroit.</li><li>▪ Je jette mes déchets dans la poubelle ou dans le recyclage.</li><li>▪ Je laisse l'espace utilisé propre.</li></ul>
<b>6. Je joue de manière sécuritaire.</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Je respecte les consignes de jeux et les règles de la cour.</li><li>▪ Je respecte la bulle de l'autre.</li><li>▪ Je respecte ma zone de jeu.</li><li>▪ Je choisis des solutions non-violentes pour régler mes conflits.</li></ul>

### 3. Mesures de soutien et conséquences éducatives

Après analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions, l'application des mesures et sanctions s'effectue selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.

*Exemples d'interventions :*

- Rappel du comportement attendu ;
- Retour avec l'enfant sur la situation problématique ou le comportement souhaité ;
- Communication aux parents (appel téléphonique, message écrit) ;
- Mise en place de moyens de support (ex. : feuille de route, support de la part de la technicienne en éducation spécialisée) ;
- Rencontre avec la direction ;
- Reprise de temps ;
- Présentation d'excuses verbales ou écrites ;
- Geste réparateur ;
- Retrait temporaire ;
- Réflexion écrite et discussion avec l'adulte ;
- Travaux communautaires ;
- Zone de jeu assignée ;
- Retenues ou suspensions possibles selon la situation.

### 4. Modalités de communication

Lors d'une infraction au code de vie, les parents sont informés par un message via Mozaik SOI, par l'envoi d'un courriel ou par un appel téléphonique. Une situation plus grave, les parents sont conviés à une rencontre avec la direction.

## 5. Règles de fonctionnement

### Horaire de l'école

- ☞ **J'arrive à l'heure à l'école et je me rends immédiatement dans la cour.**
  - ★ **À pied**
    - À la fin des classes, je me rends immédiatement chez moi ou chez ma gardienne.
    - Pour me rendre au trottoir, je contourne l'espace réservé aux autobus en passant sur le pavé uni.
  - ★ **En autobus**
    - Je marche calmement pour me rendre à l'autobus.
    - Je monte immédiatement dans l'autobus.
    - Je respecte les consignes du conducteur.
    - Je dois prendre l'autobus qui m'est assigné.
- ☞ **Je présente une autorisation écrite d'un membre du personnel au secrétariat si je dois téléphoner.**
- ☞ **Pour circuler dans l'école, je dois avoir l'autorisation écrite d'un adulte.**

### Retards et absences

- ☞ **Si je suis en retard :**
  - ★ Je demande à mes parents de motiver mon retard sur Clic Parents et d'écrire un courriel à mon enseignant et le secrétariat.
  - ★ Avant d'aller en classe, je signale toujours mon arrivée au secrétariat.
- ☞ **Si je dois partir de l'école :**
  - ★ Je demande à mes parents de motiver mon départ sur Clic Parents et d'écrire un courriel à mon enseignant et le secrétariat.
  - ★ Je les attends au secrétariat.
- ☞ **Si je ne viens pas à l'école :**
  - ★ Je demande à mes parents de motiver mon absence sur Clic Parents.
  - ★ Si je suis inscrit au service de garde, mes parents doivent aviser la responsable. Un répondeur est en fonction en tout temps.
- ☞ **Si je vais dîner exceptionnellement à l'extérieur :**
  - ★ Je demande à mes parents d'écrire un courriel à la responsable du service de garde. Sans ce courriel, je devrai demeurer à l'école.

## Sécurité à l'école

### ☞ Visiteurs

Pour circuler dans l'école, les visiteurs et les bénévoles doivent s'inscrire au secrétariat. Durant les heures de classe, l'usage de la cour est réservé exclusivement aux élèves de l'école. Mes parents doivent me laisser à la clôture de l'école et ne peuvent circuler dans la cour durant les heures de classe.

### ☞ Stationnement

Le stationnement est réservé au personnel de l'école. En tout temps, pour la sécurité de tous, les piétons doivent contourner cette aire de stationnement.

### ☞ Débarcadère

Les parents déposent les enfants en voiture au bord de la rue. Le débarcadère est réservé exclusivement aux autobus entre 7 h 30 et 16 h 30. Il est interdit de s'arrêter ou de stationner sur le pavé uni qui sert de trottoir aux élèves devant l'école.

## Tenue vestimentaire

### ☞ En tout temps

- ★ Mon nom est inscrit sur mes vêtements.
- ★ J'ai une tenue convenable (vêtements non transparents, sans affichage violent, ni décolleté, jupes et shorts de longueur acceptables, sandales de plage interdites, coiffure adéquate).
- ★ Je porte mon couvre-chef à l'extérieur de l'école seulement.
- ★ En hiver, je laisse mes bottes au vestiaire pour circuler en souliers dans l'école. **Pour les autres saisons, j'ai une 2<sup>e</sup> paire de souliers.**
- ★ En tout temps, je m'assure que mes souliers soient bien attachés.
- ★ Les élèves ont l'obligation d'avoir le visage découvert en tout temps.

### ☞ Au gymnase

- ★ Je porte des vêtements de rechange à partir de la 5<sup>e</sup> année : un chandail, un pantalon ou un bermuda et des souliers de course propres attachés avec des lacets ou du velcro. Ces vêtements sont obligatoires pour des raisons d'hygiène et de confort.
- ★ Les souliers de type Crocs sont interdits dans le gymnase.
- ★ Il est interdit de porter des bijoux ou des *piercings* pour une raison de sécurité.

## Règles d'utilisation des technologies de l'information

- ☞ Voir le formulaire en ligne CSSMI à compléter en début d'année.

## Transport

- ☞ [Voir le document du CSSMI](#)

## Complément d'information

### ☞ Alimentation

- ★ J'apporte des aliments bons pour ma santé
- ★ Sont exclus : la gomme à mâcher, la tablette de chocolat, les croustilles, les boissons gazeuses, les bonbons, les arachides et les noix.

## 6. Encadrements légaux

Voici la liste des énoncés que doivent respecter les élèves du CSSMI. Ceux-ci incluent d'ailleurs le contenu édicté par le règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire et la Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions (PL94), ainsi que des énoncés tirés de la Loi sur l'instruction publique :

### Violence et intimidation

- ☞ L'interdiction d'adopter tout comportement violent dont l'intimidation. Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.
- ☞ Dans les cas les plus graves, la direction d'école pourra demander au centre de services scolaire d'inscrire l'élève dans une autre école ou de l'expulser des écoles du centre de services scolaire.

### Civisme

- ☞ Le droit des élèves et du personnel de l'école permet d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement, et ce, dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.
- ☞ Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.
- ☞ Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme, notamment en :
  - ★ Respectant l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe ;
  - ★ Agissant et communiquant de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé ;
  - ★ Vouvoyant le personnel de l'école ;
  - ★ Utilisant le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école ;
  - ★ Respectant la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux ;
  - ★ Étant assidus et ponctuels en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables ;
  - ★ Prenant soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école ;
  - ★ Respectant le code vestimentaire de l'école, incluant l'obligation d'avoir le visage découvert.
- ☞ L'élève doit agir de manière à respecter l'égalité entre les femmes et les hommes.

## Droit de fouille

- ☞ Il est interdit d'avoir en sa possession des substances et/ou des objets proscrits à l'école (ex. : drogue, arme blanche, etc.).
- ☞ L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de les ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu. La direction de l'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations indiquant que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.

## Appareils électroniques

- ☞ Interdiction des appareils électroniques au primaire :
    - ★ Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. : montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion.  
Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteur.
    - ★ Sanctions en cas de non-respect :  
Tout manquement à cette règle peut entraîner des conséquences telles que :
      - 1er manquement : confiscation de l'appareil pour le reste de la journée et aviser le parent de la sanction.
      - 2e manquement : confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher.
- Veillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile lors de la confiscation puisque l'appareil doit rester à la maison.

## 7. Signatures

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Groupe : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance du code de vie de l'école et m'engage à le respecter.

Signature de l'enfant : \_\_\_\_\_ Signature du parent : \_\_\_\_\_